

**LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
LAMBALLE TERRE & MER
-22400-
RÉUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 NOVEMBRE 2024**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT-SIX NOVEMBRE, A DIX-HUIT HEURES TRENTE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LAMBALLE TERRE & MER, LÉGALEMENT CONVOQUÉ, S'EST RÉUNI EN SEANCE PUBLIQUE A L'ESPACE LAMBALLE TERRE & MER, A LAMBALLE-ARMOR, SOUS LA PRÉSIDENTE DE THIERRY ANDRIEUX.

Date de la convocation : 20 novembre 2024

ETAIENT PRÉSENTS :

Président : Thierry ANDRIEUX

Membres du Bureau : Nathalie BEAUVY, Jérémy ALLAIN, Nathalie TRAVERT-LE ROUX, Éric MOISAN, Catherine DREZET, Jean-Luc COUELLAN, Claudine AILLET, Jean-Luc BARBO, Jean-Pierre OMNES, Jean-Luc GOUYETTE, Pierre LESNARD, Guy CORBEL, Yves LEMOINE, Yves RUFFET, Serge GUINARD, Josianne JEGU, Christophe ROBIN.

Gwenaëlle AOUTIN, Sylvain BERNU, Josyane BERTIN, Denis BERTRAND, Paulette BEUREL, Valérie BIDAUD, Pierre-Alexis BLEVIN, Philippe BOSCHER, Nathalie BOUZID, Patrick BRIENS (*suppléant de Nicole POULAIN, absente*), David BURLOT, Joël CARDIN (*suppléant de Valérie MORFOUASSE, absente*), Thibault CARFANTAN, Camille CAURET, Martine CHATTON (*suppléante de Sébastien PUEL, absent*), Daniel COMMAULT, Jean-François CORDON, Benoît DESPRES, Nicole DROBECQ, Thierry GAUVRIT, Alain GENGE, Alain GOUZIN, Laurence HAQUIN, Philippe HELLO, Philippe HERCOUET, Sylvie HERVO, Renaud LE BERRE, Jean-Michel LEBRET, Pascal LEBRETON, Catherine LELIONNAIS, Caroline MERIAN, Anne-Gaud MILLORIT, Catherine MOISAN, Claudine MOISAN, Yannick MORIN, Michel RICHARD, Annie VALO, Laurence URVOY, Michel VIMONT.

ABSENTS EXCUSÉS :

- Carole BERECHÉL donne pouvoir à Serge GUINARD,
- Jérémy BOULARD donne pouvoir à Sylvie HERVO,
- Stéphane de SALLIER DUPIN donne pouvoir à Caroline MERIAN,
- René LE BOULANGER donne pouvoir à Philippe HERCOUET,
- Nadine L'ECHELARD donne pouvoir à Thierry ANDRIEUX,
- Christelle LEVY-ROBERT donne pouvoir à Alain GOUZIN,
- Yvon BERHAULT, Suzanne BOURDÉ, Marc LE GUYADER, David L'HOMME, Thierry ROYER, Fabienne TASSEL.

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Michel VIMONT

Délibération n°2024-177

Membres en exercice : 69 Présents : 57

Absents : 12

Pouvoirs : 6

**GESTION DES DECHETS
TARIFS 2025**

Le 21 janvier 2020, le Conseil communautaire a validé la mise en place d'une redevance incitative pour

les particuliers et les professionnels à l'échelle du territoire de Lamballe Terre & Mer pour financer le service public de gestion des déchets ménagers. Cette redevance incitative est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2022.

Les principes de dimensionnement des tarifs sont les suivants :

- Un abonnement couvrant les frais de structure, les charges de collecte et de traitement des déchèteries, les charges de collecte et de traitement des déchets sélectifs, les charges fixes de la collecte des ordures ménagères et assimilés,
- Une part variable couvrant les charges de traitement des ordures ménagères et assimilés et les charges variables de la collecte des ordures ménagères et assimilés,
- Un surcoût à l'abonnement pour les usagers qui sont collectés plus d'une fois tous les quinze jours pour la collecte des ordures ménagères résiduelles.

Après avoir examiné la perspective du budget 2025 et acté les orientations relatives au service, le Bureau communautaire a étudié les propositions de tarifs pour l'année 2025. Les tarifs proposés pour l'année 2025 vont connaître une évolution de 4%.

Après en avoir délibéré :

Le Conseil communautaire :

- APPROUVE :
 - La grille tarifaire de financement du service public de gestion des déchets, ci-après, applicables à compter du 1^{er} janvier 2025 sur l'ensemble du territoire de Lamballe Terre & Mer
 - Les tarifs des accès en déchèteries pour les professionnels non-usagers du service collecte, mentionnés ci-après, à compter du 1^{er} janvier 2025,
 - Les tarifs correspondants pour les levées des bacs d'ordures ménagères « manifestations », mentionnés ci-après, à compter du 1^{er} janvier 2025,
- AUTORISE le Président, ou son représentant, à mettre en recouvrement les sommes correspondant à ces tarifs et à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VOTE : Adopté à l'unanimité

Abstention : Mme MERIAN (+ pouvoir de M. de SALLIER DUPIN)

FAIT ET DELIBERE A LAMBALLE-ARMOR LESDITS JOUR, MOIS ET AN
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME,

A Lamballe-Armor, le
Le Président,
Thierry ANDRIEUX

03 DEC. 2024



TARIFS DE LA REDEVANCE INCITATIVE AU 1^{ER} JANVIER 2025

Volume du bac	Dotation ménages en résidence principale - (dotation libre pour résidences secondaires)	Tarification des usagers collectés 1 fois tous les 15 jours en ordures ménagères (ménages + immeubles et professionnels, administrations, bâtiments communaux) = C0,5*	Tarification des usagers collectés 1 fois toutes les semaines en ordures ménagères (professionnels, administrations, bâtiments communaux & immeubles - dotation libre selon les besoins) = C1*
140 litres	1-2 personnes	Abonnement 140 litres	Abonnement 140 litres
240 litres	3-4 personnes	Abonnement 240 litres	Abonnement 240 litres
340 litres	5 personnes et plus	Abonnement 340 litres	Abonnement 340 litres
750 litres	Immeuble/professionnels	Abonnement 750 litres	Abonnement 750 litres
Colonne	Selon contraintes	Abonnement Apport Volontaire	
Service supplémentaire	-	Sans objet	Forfait 2 collectes par semaine (=C2*) Forfait 3 collectes par semaine en saison (=C1/C3*)
	-	Forfait supplémentaire 10 dépôts	Forfait supplémentaire 40 dépôts

*C0,5 = collecte ordures ménagères tous les 15 jours

C1 = collecte ordures ménagères toutes les semaines

C2 = collecte ordures ménagères 2 fois par semaine

C1/C3 = collecte ordures ménagères jusqu'à 3 fois par semaine du 1^{er} avril au 30 septembre

La description de la grille des tarifs unitaires est la suivante :

Volume du bac	Tarification usagers collectés
140 litres	Tarif unitaire pour une levée bac 140 litres
240 litres	Tarif unitaire pour une levée bac 240 litres
340 litres	Tarif unitaire pour une levée bac 340 litres
750 litres	Tarif unitaire pour une levée bac 750 litres
Colonne	Tarif unitaire pour dépôt colonne apport volontaire
Déchèteries	- Tarif par passage - Tarif à la tonne

La grille des abonnements (en € net) pour l'ensemble des usagers de Lamballe Terre & Mer est la suivante :

Abonnement	Forfait annuel inclus dans l'abonnement	Tarification usagers collectés en C0,5	Tarification usagers collectés en C1
Colonne d'apport volontaire	52 dépôts/12 accès en déchèteries	209,80 €	209,80 €
Bac 140 litres	12 levées/12 accès en déchèteries ou 5 levées/17 dépôts/12 accès en déchèteries*	192,76 €	286,20 €
Bac 240 litres		263,12 €	372,24 €
Bac 340 litres		332,20 €	459,64 €
Bac 750 litres		618,44 €	817,28 €

* : uniquement pour les foyers des communes « station classée tourisme »

La grille des tarifs unitaires (en € net) pour l'ensemble des usagers de Lamballe Terre & Mer est la suivante :

Tarif unitaire (au-delà de l'abonnement)	En € net
Colonne d'apport volontaire	1,24 €/accès
Bac 140 litres	2,88 €/levée
Bac 240 litres	4,94 €/levée
Bac 340 litres	7,00 €/levée
Bac 750 litres	15,45 €/levée
Passage en déchèterie	9,72 €/passage
Tonne de déchets déposés en déchèterie	48,51 €/tonne

La grille des services supplémentaires (en € net) pour l'ensemble des usagers de Lamballe Terre & Mer est la suivante :

Service supplémentaire	En € net
Forfait annuel de 10 dépôts supplémentaires (uniquement pour les particuliers)	24,25 € par an le forfait
Forfait annuel de 40 dépôts supplémentaires (uniquement pour les professionnels)	61,78 € par an le forfait
1 Collecte supplémentaire hebdomadaire des ordures ménagères résiduelles toute l'année (uniquement pour les professionnels de Lamballe Armor, hors secteur Planguenoual)	363,80 € par an la collecte hebdomadaire supplémentaire
2 Collectes supplémentaires hebdomadaires du 1 ^{er} avril au 30 septembre des ordures ménagères résiduelles (uniquement pour les professionnels des communes de Pléneuf-Val-André, Erquy, Plurien, Saint-Alban et Lamballe-Armor (secteur Planguenoual))	485,05 € par an pour les deux collectes hebdomadaires supplémentaires

En cas de perte de badge d'accès, de clef d'accès à un bac verrouillé ou d'une carte d'accès en déchèteries, le remplacement du badge, de la clef ou de la carte d'accès sera facturé 15,00 €.

En cas de dotation supplémentaire pour un même foyer à partir d'un troisième badge d'accès ou d'une troisième clef d'accès à un bac verrouillé, cette dotation supplémentaire sera facturée 15,00 € par an par unité dotée.

AUTRES TARIFS DES DECHETS MENAGERS AU 1^{er} JANVIER 2025

Tarifs 2025 des levées des bacs « manifestations »

Afin d'harmoniser la gestion des déchets lors des diverses manifestations du territoire, une organisation unique est mise en place depuis le 1^{er} janvier 2023, avec dotation d'un parc spécifique « manifestations » par commune suivant le volume du bac d'ordures ménagères utilisé (deux volumes proposés : le bac 750 litres et le bac 340 litres).

La tarification 2025 des levées de bacs d'ordures ménagères « manifestations » est la suivante :

- 9,72 € net/levée pour un bac 340 litres,
- 21,74 € net/levée pour un bac 750 litres.

Tarifs 2025 des accès en déchèteries pour les professionnels non-usagers du service collecte

Pour l'accès aux déchèteries de BREHAND (zone d'activités du Vau Jaune), d'ERQUY (ZA Les Jeannettes), d'HENON* (La Noé Jannais), de LAMBALLE-ARMOR (secteur PLANGUENOUAL-La Vollée et secteur LAMBALLE-Zone d'activités de Lanjouan) et de JUGON-LES-LACS (Saint-Igneuc), la grille de tarifs est la suivante :

Visite sur les déchetteries d'Erquy, de Planguenoual, de Bréhand, d'Hénon, de Lamballe (déchets verts) et de Jugon Les Lacs pour les véhicules dont la hauteur est inférieure à 2,10 m	9,72 €/visite
Visite sur les déchetteries d'Erquy, de Planguenoual, de Bréhand, de Jugon les lacs et de Lamballe (déchets verts) pour les véhicules dont la hauteur est supérieure à 2,10 m	48,51 €/tonne de déchets déposés

* : Les véhicules dont la hauteur est supérieure à 2,10 m ne sont pas autorisés à accéder à la déchèterie d'Hénon depuis le 1^{er} octobre 2024.